



Conseil économique et social

Distr. générale
30 octobre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière agissant
comme réunion des Parties au Protocole relatif
à l'évaluation stratégique environnementale

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale

Troisième réunion

Genève, 11-15 novembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le lundi 11 novembre 2013
à 10 heures**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 août 2013).

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription qui est affiché sur le site Internet de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (<http://www.unece.org/env/eia/mtgs/wg.2-1.html>) et de le retourner au secrétariat de la Convention, deux semaines au moins avant la réunion, soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courrier électronique (nadiya.dzyubynska@unece.org). Avant la réunion, les représentants sont priés de retirer un badge au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, à l'entrée du Palais des Nations qui se trouve au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan disponible à l'adresse <http://www.unece.org/meeting/map.pdf>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention par téléphone au numéro +41 22 917 2854.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État des ratifications.
3. Respect des dispositions et application.
4. Échange de données sur les bonnes pratiques:
 - a) Séminaire sur l'échange de bonnes pratiques et d'instruments de communication, de coopération et de règlement des différends, en particulier au sujet des pays n'ayant pas de relations diplomatiques;
 - b) Séminaire sur les impacts des activités liées à l'énergie nucléaire;
 - c) Application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire;
 - d) Autres activités prévues dans le plan de travail;
 - e) Pratiques dans les États n'appartenant pas à la région.
5. Coopération sous-régionale et renforcement des capacités.
6. Promotion de la ratification et de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.
7. Contributions à des processus internationaux connexes.
8. Budget, dispositions financières et appui financier.
9. Préparatifs en vue de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.
10. Dotation en effectifs du secrétariat.
11. Questions diverses.
12. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaires indicatifs Lundi 11 novembre, 10 h 00-10 h 15

1. Le présent document, qui contient l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale, a été établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Le Président du Groupe de travail invitera celui-ci à adopter l'ordre du jour tel qu'il est exposé ci-après.

2. État des ratifications

Horaire indicatif Lundi 11 novembre, 10 h 15-11 h 00

2. Le secrétariat rendra compte de l'état de ratification de la Convention et de ses deux amendements. Les délégations seront invitées à rendre compte des ratifications prévues. Le Président invitera chaque Partie à la Convention qui n'a pas ratifié les deux amendements à rendre compte de ses préparatifs à cet effet.

3. Le secrétariat rendra compte également de l'état de ratification du Protocole. Les délégations seront invitées à rendre compte des ratifications prévues. Le Président invitera chaque État signataire qui n'a pas ratifié le Protocole à rendre compte de ses préparatifs à cet effet.

4. Le Président présentera au Bureau une proposition de projet de décision sur les moyens de faciliter l'adhésion à la Convention et au Protocole des pays n'appartenant pas à la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.2). Le Groupe de travail devrait approuver le texte de la décision et le transmettre pour examen par la Réunion des Parties à la Convention qui tiendra sa sixième session conjointement avec la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.

3. Respect des dispositions et application

Horaire indicatif Lundi 11 novembre, 11 h 00-13 h 00
et mardi 12 novembre, 10 h 00-11 h 00

5. La Présidente du Comité d'application rendra compte des conclusions de la vingt-huitième session du Comité (10-12 septembre 2013). Elle présentera des éléments pour les projets de décision sur l'examen du respect des dispositions de la Convention et du Protocole, dont le Comité établira la version finale à ses sessions suivantes aux fins d'examen à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole (voir document informel n° 3).

6. Le secrétariat présentera le projet de quatrième examen de l'application de la Convention et le projet de premier examen de l'application du Protocole pour la période 2010-2012 établis sur la base des réponses aux questionnaires sur l'application (ECE/MP.EIA/WG.2/2013/8 et ECE/MP.EIA/WG.2/2013/9). Le Président du Groupe de travail présentera les projets de décision sur l'examen de l'application de la Convention et du Protocole (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.1 et ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.3). Le Groupe de travail devrait étudier les projets d'examen et de décision qui seront soumis à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.

7. L'équipe spéciale mise en place par le Groupe de travail sera invitée à présenter ses propositions sur la façon de régler les divergences entre les trois versions linguistiques qui constituent les textes authentiques de la Convention (anglais, français et russe) afin de les faire correspondre. Le Groupe de travail devrait examiner ces propositions ainsi qu'un projet de décision établi sur la base de ces textes par le Bureau, concernant les mesures à prendre pour aligner les différentes versions linguistiques de la Convention (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.1). Il devrait également étudier une proposition du Bureau sur un projet de décision concernant l'alignement des trois versions linguistiques du Protocole qui font foi (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.3).

c) Application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire

Horaire indicatif Jeudi 14 novembre, 10 h 00-11 h 00

13. Le Groupe de travail sera invité à examiner un projet de décision à l'intention de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention portant sur l'élaboration de directives visant à codifier les bonnes pratiques pour l'application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire. Ce projet a été établi par le Bureau avec l'aide des pays chefs de file du séminaire sur l'énergie nucléaire, à savoir l'Autriche, la Finlande et la Suède, ainsi que d'autres Parties intéressées (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.1).

d) Autres activités prévues dans le plan de travail

Horaire indicatif Jeudi 14 novembre, 11 h 00-11 h 30

14. La Pologne, pays chef de file, sera invitée à rendre compte des progrès réalisés dans l'organisation du séminaire consacré aux énergies renouvelables, principalement à l'énergie éolienne, qui se tiendrait dans le cadre des prochaines Réunions des Parties. Les pays ayant expérimenté d'autres formes d'énergies renouvelables sont invités à se faire connaître pour indiquer comment ils peuvent apporter leur contribution. Le Groupe de travail devrait étudier puis approuver l'essentiel du contenu du séminaire.

e) Pratiques dans les États n'appartenant pas à la région

Horaire indicatif Jeudi 14 novembre, 11 h 30-12 h 00

15. Le Président invitera les éventuels représentants ou experts des États n'appartenant pas à la région de la CEE mais participant pour la première fois à une réunion du Groupe de travail à présenter succinctement les systèmes et pratiques d'EIE et d'évaluation stratégique environnementale (ESE) dans leur pays.

5. Coopération sous-régionale et renforcement des capacités

Horaire indicatif Mardi 12 novembre, 11 h 00-12 h 00

16. Les pays chefs de file pour la coopération sous-régionale et les activités de renforcement des capacités prévues dans le plan de travail ainsi que le secrétariat seront invités à rendre compte des résultats ou des préparatifs de ces activités.

17. La délégation roumaine, dont le pays est dépositaire de l'accord multilatéral de coopération entre les pays d'Europe du Sud-Est en vue de l'application de la Convention – l'Accord de Bucarest – devrait rendre compte de l'état de l'accord. Les pays d'Europe du Sud-Est seront invités à rendre compte des mesures adoptées pour augmenter le nombre de parties à l'accord et des dispositions prises en vue de la première réunion des Parties audit accord.

6. Promotion de la ratification et de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale

Horaire indicatif Mardi 12 novembre, 12 h 00-13 h 00

18. Le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement de la version russe de la publication électronique intitulée *Manuel pratique destiné à appuyer l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale*, y compris son annexe relative à la santé (ECE/MP.EIA/17).

19. Le représentant de l'IAIA sera invité à rendre compte de l'élaboration de brochures de deux pages consacrées aux principales questions en rapport avec l'ESE, comme indiqué dans le plan de travail.

20. Les représentants de l'Arménie, du Bélarus et de l'Ukraine seront invités à rendre compte des ateliers, y compris des formations, consacrés à l'application du Protocole qui se sont tenus ou qui se tiendront dans leur pays. D'autres pays chefs de file et le secrétariat seront également invités à rendre compte de l'avancement de l'organisation d'autres ateliers de formation et projets pilotes relatifs à l'ESE prévus dans le plan de travail.

21. Le Groupe de travail devrait examiner une proposition du Bureau concernant un projet de décision sur l'adoption, à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole, du projet de recommandations sur les bonnes pratiques en matière de participation du public à l'ESE (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.3). Comme le lui avait demandé le Groupe de travail à sa deuxième réunion, le secrétariat a revu le projet en se fondant sur les observations qui y avaient été faites, notamment dans l'optique de faire coïncider le document avec les obligations découlant de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (voir document informel n° 8).

22. Les délégations seront invitées à proposer des exemples d'application du Protocole qui pourraient être présentés sous forme de fiches techniques d'études de cas que publierait le secrétariat.

7. Contributions à des processus internationaux connexes

Horaire indicatif Mardi 12 novembre, 15 h 00-15 h 30

23. Le Président rendra compte des résultats d'une réunion informelle des présidents et vice-présidents des bureaux des traités multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement et du Comité des politiques de l'environnement, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2013.

8. Budget, dispositions financières et appui financier

Horaire indicatif Mardi 12 novembre, 15 h 30-17 h 30

24. Le secrétariat présentera le rapport financier semestriel pour la période s'achevant le 30 juin 2013 (ECE/MP.EIA/15, décision V/10-I/10, par. 10). Il donnera également un aperçu des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de la Convention, y compris des contributions annoncées mais non versées.

25. Le Président présentera une proposition du Bureau concernant un projet de décision relatif au budget, aux dispositions financières et à l'appui financier, ainsi qu'un projet de stratégie financière modifié sur la base des observations faites à la deuxième réunion du Groupe de travail (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.2 et le document informel n° 9). Le Groupe de travail devrait approuver les projets de documents qui seront examinés par les Réunions des Parties lors d'une session conjointe.

9. Préparatifs en vue de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole

Horaire indicatif Jeudi 14 novembre, 15 h 00-18 h 00 (et vendredi matin, si nécessaire)

26. Le Président du Bureau rendra compte des dispositions pratiques prises en vue de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole qui se tiendront à Kiev du 2 au 5 juin 2014.

27. Le Président présentera les autres projets de décision du Bureau n'ayant pas été examinés au titre des points précédents de l'ordre du jour et qui le seront par les Réunions des Parties. Il détaillera en particulier le projet de plan de travail pour la prochaine période intersessions (2014-2017) qui sera examiné en vue de son adoption par les deux organes directeurs (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.2). Les délégations seront invitées à faire d'autres propositions d'éléments à inclure dans le projet de plan de travail et de moyens de concilier ce projet avec le projet de budget correspondant. Lors de l'élaboration du projet de plan de travail, le Groupe de travail voudra peut-être prendre en compte les questions générales de respect des obligations évoquées dans le troisième examen de l'application de la Convention (ECE/MP.EIA/2011/2-3), les grandes conclusions du quatrième examen de l'application de la Convention et le projet de premier examen de l'application du Protocole. Le Groupe de travail devrait veiller à ce que, pour chaque activité du plan du travail, un pays ou un organisme chef de file ainsi qu'une source de financement soient identifiés.

28. Le Groupe de travail devrait examiner et approuver le texte de tous les projets de décision avant qu'ils ne soient envoyés aux Réunions des Parties pour adoption (voir ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.1, ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.2 et ECE/MP.EIA/WG.2/2013/L.3).

29. Le Président présentera une proposition du Bureau relative à un projet de programme pour la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole (voir document informel n° 10). Les délégations sont invitées à faire d'autres propositions sur la façon de s'y prendre pour attirer des représentants de haut niveau à ces réunions et pour étayer le projet d'ordre du jour, par exemple par l'organisation de manifestations parallèles, la signature d'accords bilatéraux ou l'élaboration de déclarations communes. Le Groupe de travail devrait approuver le projet de programme.

30. Comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa dernière réunion, les délégations sont invitées à proposer de nouvelles candidatures aux fins de la désignation de quatre vice-présidents du Groupe de travail, de trois membres du Bureau et de quatre membres du Comité d'application pour la prochaine période intersessions. Il se peut que d'autres nouveaux membres du Comité doivent être désignés, selon que les membres du Comité sont ou non parties au Protocole.

31. Le Président invitera également les délégations à faire des propositions de dates et de lieux pour la tenue de la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.

10. Dotation en effectifs du secrétariat

Horaire indicatif Vendredi 15 novembre, 10 h 00-10 h 30

32. Le secrétariat rendra compte de toute modification des effectifs intervenue depuis la dernière réunion du Groupe de travail ou qui est prévue.

11. Questions diverses

Horaire indicatif Vendredi 15 novembre, 10 h 30-11 h 30

33. Les délégations qui souhaitent soulever d'autres questions sont invitées à prendre contact avec le Président et le secrétariat aussitôt que possible.

12. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion

Horaire indicatif Vendredi 15 novembre, 11 h 30-12 h 30

34. Le Groupe de travail devrait approuver les principales décisions prises à la réunion, autoriser le secrétariat à établir le texte définitif du rapport après la réunion sous la direction du Président, et confirmer la date et le lieu de sa réunion suivante, avant que le Président ne prononce officiellement la clôture de la deuxième réunion.
